

**COMPTE RENDU DE LA 14<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE**  
**DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU**  
**RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**  
**TENUE LE 5 JUIN 2004**  
**SOUS L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**

---

**DISTRIBUTION**

➤ **Conférenciers :**

M<sup>e</sup> Nicole Lemieux  
M. Daniel Leclair  
M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead  
M. Denis Jodoin  
M. François D'Amour (Groupe-conseil Aon inc.)  
M<sup>me</sup> Teresa Pacheco

➤ **Collaborateurs :**

M. Ronald Bourdon (Compagnie Trust CIBC Mellon)  
M. Steve Gilbert (Compagnie Trust CIBC Mellon)  
M<sup>me</sup> Isabelle Lauzière (Groupe-conseil Aon inc.)

➤ **Membres du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
- Mot de bienvenue .....	1
- Présidente et secrétaire de l'assemblée .....	1
- Convocation et quorum .....	1
- Rapport de la 13 <sup>e</sup> assemblée des participants et des bénéficiaires tenue le 14 juin 2003 .....	2
- Allocution de la présidente de l'assemblée .....	2
- Présentation des membres composant le comité de retraite .....	4
- Gouvernance du régime .....	5
- Modifications apportées au régime .....	7
- Compte rendu de l'administration du régime pour l'année terminée le 31 décembre 2003 .....	9
- Rapport du Comité de retraite d'Hydro-Québec .....	9
- Rapport sur le service aux participants .....	9
- Situation financière du régime .....	11
- Gestion de la caisse de retraite pour l'année se terminant le 31 décembre 2003 .....	11
- Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 .....	16
- États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2003 .....	18
- Indications portées au registre des conflits d'intérêts .....	19
- Opportunité de désigner des membres représentant les participants et les bénéficiaires au comité de retraite .....	20
- Membres votants .....	21
- Membres non votants .....	23
- Période de questions .....	24
- Clôture de l'assemblée .....	28

## RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

### COMPTE RENDU DE LA 14<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC, TENUE AU GRAND SALON A DE L'HÔTEL HYATT REGENCY, À MONTRÉAL, LE SAMEDI 5 JUIN 2004, DE NEUF HEURES TRENTE À MIDI TRENTE

---

#### MOT DE BIENVENUE

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et aux bénéficiaires du régime de retraite, M<sup>e</sup> Nicole Lemieux, présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec, déclare que cette 14<sup>e</sup> assemblée a été convoquée pour satisfaire aux dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui stipulent que le comité de retraite doit convoquer chacun des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi que l'employeur à une assemblée annuelle pour les informer sur :

- . les modifications apportées au régime pour l'année 2003
- . l'administration du régime pour l'année 2003
- . la situation financière du régime au 31 décembre 2003
- . les indications portées au registre des conflits d'intérêts

et procéder, s'il y a lieu, à la désignation d'un membre votant et d'un membre non votant représentant le groupe des participants actifs ainsi que d'un membre votant et d'un membre non votant représentant le groupe des anciens participants, des retraités et des bénéficiaires au comité de retraite.

#### PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du comité de retraite donne lecture aux participants et aux bénéficiaires de la résolution HCR-49/2004 adoptée par le comité de retraite le 3 mars 2004, aux termes de laquelle les nominations suivantes sont approuvées en regard de la présente assemblée annuelle, copie de cette résolution étant versée au dossier du présent compte rendu.

- |                         |                 |                  |
|-------------------------|-----------------|------------------|
| - Présidente :          | M <sup>e</sup>  | Nicole Lemieux   |
| - Vice-président :      | M.              | Pierre Leduc     |
| - Secrétaire :          | M <sup>me</sup> | Johanne Leduc    |
| - Secrétaire adjointe : | M <sup>me</sup> | Ginette Gauthier |

#### CONVOCATION ET QUORUM

La présidente de l'assemblée informe les participants qu'aux termes de sa résolution HCR-48/2004 du 3 mars 2004, le comité de retraite a fixé la tenue de la présente assemblée au samedi 5 juin 2004, à 9 h 30, à l'Hôtel Hyatt Regency, Complexe Desjardins, à Montréal ; un avis de convocation a dûment été transmis le 10 mai 2004 aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi qu'à l'employeur, copies de cette résolution et de cet avis étant versées au dossier du présent compte rendu.

La présidente constate que le quorum fixé, conformément à l'article 6 des *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, à 50 participants actifs, anciens participants, retraités et bénéficiaires, présents à l'assemblée ou représentés par procuration, est atteint, et elle verse au dossier du présent compte rendu le rapport de quorum établi par les représentants de la Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon) :

<b>Participants actifs</b>	En personne	42	
	Par procuration	4 747	<b>4 789</b>
<b>Anciens participants, retraités et bénéficiaires</b>	En personne	68	
	Par procuration	4 559	<b>4 627</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 416</b>

La présidente déclare donc l'assemblée dûment constituée.

### **RAPPORT DE LA 13<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES TENUE LE 14 JUIN 2003**

La présidente rend compte de la 13<sup>e</sup> assemblée tenue le 14 juin 2003 à laquelle ont participé 8 567 participants et bénéficiaires présents en personne ou par procuration. Elle souligne que le compte rendu de cette assemblée a été rendu disponible aux participants par sa diffusion sur le site intranet du Secrétariat de la Société et des filiales et sur le site de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec ainsi que par sa distribution avant le début de cette assemblée.

Ce compte rendu a tenu lieu de rapport que la présidente a transmis au comité de retraite qui lui avait donné mandat de diriger l'assemblée ; ce rapport a été reçu par le comité à sa réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2003 (Cf. HCR-201/2003).

### **ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente rappelle aux participants et aux bénéficiaires que le but de la présente assemblée est de les informer sur l'état du régime de retraite à la fin de l'exercice financier de 2003. Ainsi, tous les rapports et les informations communiqués au cours de la présente assemblée traiteront de la situation administrative et financière dudit régime pour l'année 2003 et non au-delà. De plus, les participants et les bénéficiaires seront invités à décider s'ils souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

Elle précise que, conformément aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, le comité de retraite a adopté l'ordre du jour de la présente assemblée aux termes de sa résolution HCR-50/2004 du 3 mars 2004 et modifiée par la résolution HCR-82/2004 du 5 mai 2004 ; ce document étant versé au dossier du présent compte rendu. Elle invite les participants à se reporter à l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée et souligne qu'une période de questions est prévue à la fin de la réunion pour couvrir l'exercice 2003.

Aussi, elle invite les participants et les bénéficiaires qui auraient des questions personnelles à poser à s'adresser au Centre d'appels – Retraite et assurances dont le numéro de téléphone est affiché dans le hall d'entrée. De plus, des représentants du Centre d'appels – Retraite et assurances et de la

direction – Administration et conformité sont présents et pourront répondre aux questions. Elle ajoute que les participants et les bénéficiaires pourront également rencontrer des représentants de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec à l'enseigne de l'association, affichée également dans le hall d'entrée.

À ce moment-ci, elle présente les conférenciers qui, à tour de rôle, traiteront des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle :

- M. Daniel Leclair                      vice-président – Finances et chef des Services financiers
- M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead              chef – Administration du régime de retraite
- M. Denis Jodoin                      directeur principal – Régime de retraite d'Hydro-Québec et chef des placements
- M. François D'Amour              vice-président principal, Groupe-conseil Aon inc., actuaire du régime
- M<sup>me</sup> Teresa Pacheco              directrice – Administration et conformité

La présidente indique qu'elle présentera, quant à elle, la partie relative à l'administration du régime de retraite au nom du comité.

De plus, elle souligne la présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Guy Senécal              vérificateur externe, PricewaterhouseCoopers, représentant les vérificateurs externes du régime
- M<sup>me</sup> Isabelle Lauzière              conseillère, Groupe-conseil Aon inc., actuaire du régime
- M. Ronald Bourdon              directeur principal, Relations avec la clientèle, Compagnie Trust CIBC Mellon
- M. Steve Gilbert                  directeur de comptes principal, Compagnie Trust CIBC Mellon
- M. François Bédard              chargé d'équipe – Avantages sociaux
- M. Robert Bienvenue              conseiller – Avantages sociaux
- M. Sébastien Lussier              conseiller – Avantages sociaux.

Elle précise que M. Ronald Bourdon et M. Steve Gilbert ont collaboré à la préparation et à la tenue de la présente assemblée.

La présidente demande aux participants et aux bénéficiaires s'ils ont des questions à poser sur le déroulement de l'assemblée. Ensuite, elle invite les conférenciers à faire à tour de rôle leur exposé à l'aide de la présentation de diapositives dont des exemplaires ont été rendus disponibles aux participants et bénéficiaires au début de cette assemblée. Des copies de ces diapositives sont également versées au dossier du présent compte rendu.

## **PRÉSENTATION DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ DE RETRAITE**

La présidente indique que le comité l'a désignée comme présidente le 7 avril 1993 et que c'est à ce titre qu'elle présentera les membres du comité et rendra compte aux participants et aux bénéficiaires de l'administration du régime pour l'année 2003.

La présidente fait état de la composition du comité au 31 décembre 2003, telle qu'elle est prévue à l'article 15.5 du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, soit 17 membres, dont elle-même, et présente aux participants et aux bénéficiaires les membres du comité en fonction à cette date, à savoir :

### **Membres nommés par Hydro-Québec**

- Représentant Hydro-Québec	Nicole Lemieux	Richard Lagrange
	Denis Charlebois	Pierre Leduc
	Gilles Fortier	Serge Mallette
	Ginette Gauthier	Teresa Pacheco

### **Membre externe**

Gordon Black  
(Ville de Montréal)

### **Membres élus lors de l'élection triennale**

(mandat de 3 ans)

- Représentant les employés syndiqués	Guy Bureau
	André Lanoue
	Jean-Claude Roy
- Représentant les employés non syndiqués	Lucie Bazinet
- Représentant les anciens participants et les retraités	Roger Labrie

### **Membres votants élus à l'assemblée annuelle**

(mandat de 1 an)

- Représentant les participants actifs	Christiane Désormeaux
- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Raymond Trudel

### **Membre non votant élu à l'assemblée annuelle**

(mandat de 1 an)

- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Claude Tougas
---	---------------

La présidente invite M. Daniel Leclair à faire sa présentation.

## GOUVERNANCE DU RÉGIME

M. Daniel Leclair attire tout d'abord l'attention des participants sur le nouveau *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec* pour l'année 2003 distribué avant le début de la présente assemblée. Il incite les participants à prendre connaissance du rapport. Il exprime sa fierté à l'égard de la qualité de ce rapport et sa reconnaissance à ses collègues pour leur excellent travail.

M. Leclair indique que sa présentation portera sur la gouvernance du régime de retraite, un élément très important pour la gestion du régime.

À la suite de la réorganisation des activités touchant le régime de retraite et suite aux travaux effectués en 2003 sur la gouvernance du régime de retraite, il fait état de la structure de régie qui a été adoptée et des raisons pour lesquelles le régime est ainsi structuré.

D'abord, il souligne qu'il faut bien distinguer Hydro-Québec promoteur du régime de retraite et Hydro-Québec fiduciaire de la gestion de la caisse de retraite. Hydro-Québec, promoteur du régime, c'est l'employeur qui offre un régime de retraite qui est un des avantages sociaux faisant partie de la rémunération globale des employés. Le groupe – Ressources humaines et services partagés est le groupe qui fait approuver par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec le règlement du régime qui décrit toutes les dispositions qui ont été négociées avec les représentants des employés.

La *Loi sur Hydro-Québec* a confié à Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, la gestion des actifs de la caisse de retraite et a confié au Comité de retraite d'Hydro-Québec l'administration du régime. Le Conseil d'administration et le comité de retraite ont donc des responsabilités fiduciaires, le premier pour la gestion de l'actif et le deuxième pour l'administration du régime.

Afin de bien séparer dans l'organisation les activités découlant de la responsabilité fiduciaire des activités liées au promoteur/employeur, la plupart des activités fiduciaires ont été regroupées à la vice-présidence – Finances et les activités d'employeur/promoteur du régime sont demeurées au groupe – Ressources humaines et services partagés.

M. Leclair précise que même aux comités du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, il y a une séparation claire des rôles. Le Comité de gestion de la caisse de retraite est le comité fiduciaire qui supervise la gestion de la caisse. Ce comité est composé de cinq membres dont M. Louis Lagassé, président du comité, M. André Bourbeau, président du Conseil d'administration, M. André Caillé, président-directeur général, M. Joseph Benarrosh, et M. Michel Plessis-Bélair. Ce comité se réunit quatre fois par année. Il s'agit d'un comité distinct qui traite des dossiers liés à la responsabilité fiduciaire d'Hydro-Québec.

Quant au comité de retraite d'Hydro-Québec, il est responsable de l'administration du régime. Comme dans les autres régimes de retraite au Québec, le comité de retraite délègue une bonne partie de ses fonctions à certaines unités de l'organisation. La majorité des activités est déléguée à l'unité Administration du régime de la direction principale – Régime de retraite. Ces activités, auparavant aux Ressources humaines, ont été centralisées à la direction principale – Régime de retraite dans l'esprit de regrouper les activités de fiduciaire et de bien les distinguer des activités de l'employeur. Le Secrétariat général continue de s'occuper des réunions mensuelles du comité de retraite et de l'assemblée annuelle. Afin de conserver un guichet unique pour la

communication des participants, le Centre d'appels Retraite et assurances (CARA) demeure la porte d'entrée unique pour les demandes de renseignements qui sont ensuite acheminées, au besoin, à l'unité Administration du régime de retraite.

M. Leclair souligne qu'Hydro-Québec continue à se tenir à la fine pointe des développements en matière de gouvernance de régimes de retraite au Canada et à exercer une certaine forme de leadership au sein des différentes associations québécoises et canadiennes.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, Hydro-Québec s'assure d'appliquer les meilleures pratiques à l'égard de la gestion de la caisse de retraite et de l'administration du régime. À cet effet, un balisage de ces activités sera entrepris au cours des prochains mois en ce qui concerne les aspects opérationnels de la gestion du régime. Cet exercice permettra de situer Hydro-Québec par rapport aux pratiques de l'industrie et d'identifier des pistes d'amélioration. Les faits saillants de cette étude pourront être présentés à la prochaine assemblée annuelle.

### **L'exercice du rôle d'actionnaire**

Un élément important de la régie des régimes de retraite est l'exercice du rôle d'actionnaire. Hydro-Québec, à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, exerce les droits de vote associés aux actions détenus dans le portefeuille. L'exercice des droits de vote se fait dans l'intérêt des participants, dans l'esprit de maximiser les rendements futurs et d'accroître la valeur.

M. Leclair souligne qu'au cours de l'année 2003, lors de la révision annuelle de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, le principe suivant a été explicitement inscrit : « La caisse de retraite d'Hydro-Québec supportera en général les propositions qui encouragent des pratiques de gestion corporatives socialement responsables ».

De plus, la procédure et les lignes directrices régissant l'exercice des droits de vote ont également été révisées en 2003. Les différents gestionnaires de portefeuille d'actions qui votent par procuration ont maintenant un encadrement plus précis pour voter selon les lignes directrices spécifiques de la caisse de retraite. M. Leclair ajoute qu'Hydro-Québec continue également d'être active au sein de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite (PIAC), notamment sur les questions touchant le régime d'entreprise.

### **Financement des régimes de retraite à prestation déterminées**

M. Leclair fait part aux participants d'un enjeu important des régimes de retraite à prestations déterminées, soit leur financement à long terme. La situation financière des régimes de retraite s'est grandement détériorée au cours des dernières années. La baisse des taux d'intérêt faisant augmenter la valeur du passif et les rendements négatifs des marchés boursiers en 2000, 2001 et 2002 expliquent cette détérioration. De nombreux régimes sont en déficit, le fardeau financier qui en résulte est difficile à supporter pour plusieurs entreprises (ex. : Air Canada). Toutefois, le Régime de retraite d'Hydro-Québec ne présente pas de déficit comme c'est le cas de plusieurs autres régimes au Canada.

Il souligne que le financement du régime de retraite demeure un défi de taille à relever en raison de l'atteinte de l'équilibre de l'équation : Prestations = Cotisations + rendements de l'actif.

En résumé, les défis d'équilibre financier des régimes de retraite à prestations déterminées sont importants, ils continueront de faire la manchette dans l'avenir. Il assure aux participants, comme par le passé, qu'Hydro-Québec déploie tous les efforts nécessaires pour relever ces défis.

## **Communication**

M. Leclair souligne que la communication est un enjeu important de la bonne gouvernance d'un régime de retraite. Hydro-Québec se préoccupe grandement de cet aspect. Il précise qu'il est important que les participants aient une bonne compréhension des principaux enjeux des régimes à prestations déterminées : avantages, coûts, risques, viabilité à long terme, etc. Hydro-Québec compte élargir la communication avec les participants, déjà un nouveau rapport annuel plus élaboré a été préparé pour l'année 2003, dont une copie a été distribuée aux participants avant le début de la présente assemblée.

M. Leclair mentionne également qu'un projet de site intra/internet est en préparation qui permettra de diffuser l'information à moindre coût. De plus, le nouveau rapport annuel ne sera pas produit en 30 000 exemplaires papier, il sera disponible sur le site. Ce site pourra également de temps à autres rendre disponible des feuillets d'information sur des sujets spécifiques d'intérêt dans le domaine de la retraite.

Bien entendu, il rappelle que le Centre d'appels Retraite et assurances (CARA) demeure le guichet unique pour toute demande d'information que les participants au régime de retraite pourraient avoir.

M. Leclair termine en remerciant les participants de leur présence et tous ceux et celles qui travaillent à la gestion de la caisse de retraite et à l'administration du régime pour leur excellent travail, les résultats passés en témoignent.

Son exposé étant terminé, la présidente remercie M. Daniel Leclair et invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead à venir traiter des modifications apportées au régime durant l'année 2003.

## **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME**

M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead présente les différentes modifications apportées au règlement du Régime de retraite d'Hydro-Québec au cours de l'année 2003. Elle précise que le nouveau *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* a été approuvé par le gouvernement du Québec le 17 décembre 2003 ; il remplace le règlement numéro 699 et il est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces modifications font suite aux ententes intervenues avec certains syndicats au printemps 2003 et sont essentiellement les suivantes :

- Le maintien des bénéfices temporaires accordés en 1999 pour la période 2004-2008, comprenant entre autres :
  - . La rente de raccordement de 0,2 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec des cinq dernières années avant la retraite, le départ ou le décès payable jusqu'à 65 ans ;

- . Les rachats courants de périodes de non-participation – congé à traitement différé, congé sans solde, etc.
- L'ajout de la possibilité de transférer la valeur de rente au moment de la cessation de service, même si le participant est âgé de 55 ou plus ;

M<sup>me</sup> Lockheed précise que les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux participants visés et elle réfère les participants à la définition d'un *participant visé* à même le règlement numéro 707 du régime à l'article 1.30 A).

- Le retour progressif aux règles permanentes quant au droit à la rente sans réduction
  - . Pour 2004 : règle 81, sans minimum d'âge
  - . Pour 2005 : règle 82, sans minimum d'âge
  - . Pour 2006 : règle 83, sans minimum d'âge
  - . Pour 2007 : règle 84, sans minimum d'âge
  - . Pour 2008 : règle 85, sans minimum d'âge
- Peu importe la date de la retraite, l'employé conserve toujours son privilège acquis relatif à sa retraite sans réduction de rente ;
- Ajout d'une rente de raccordement additionnelle de 0,2 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec des cinq dernières années avant la retraite, le départ ou le décès payable jusqu'à 60 ans (calculée sur les années avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Le régime absorbe la moitié de la réduction relative à la rente à 60 % et à la garantie 10 ans (pour les participants actifs qui prendront leur retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2008) ;
- Finalisation du programme temporaire de rachat des périodes de non-participation, pour tous les participants actifs au régime le 28 mai 2003 et ayant choisi de racheter, en vertu de ce programme, en 2000-2001 ;

Elle complète son exposé en précisant que les modifications suivantes ont été introduites au règlement suite à des modifications apportées à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et suite à différentes discussions avec la Régie des rentes du Québec :

- L'intégration de l'union civile à la définition de conjoint ;
- La désignation d'un ancien conjoint comme bénéficiaire de la prestation de décès à *titre d'ayant cause* ;
- La désignation d'un ancien conjoint comme bénéficiaire de la rente au décès du retraité est *irrévocable*.

Son exposé étant terminé, la présidente remercie M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed.

## **COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION DU RÉGIME POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2003**

### **Rapport du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

La présidente fait état des décisions prises par le comité de retraite au cours des 12 réunions ordinaires de 2003 ; les membres du comité ont ainsi voté 618 rentes et effectué 547 révisions de rentes, 12 remboursements de cotisations et 244 transferts ou remboursements de valeurs de rentes. Le comité a tenu une réunion extraordinaire au cours de laquelle a eu lieu l'élection triennale des représentants des employés syndiqués, des employés non syndiqués, des anciens participants et des retraités.

Elle complète son exposé en mentionnant qu'au 31 décembre 2003, on comptait 22 415 participants actifs, 8 179 retraités, 2 611 bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants et 760 bénéficiaires de rentes différées (anciens participants). Elle précise que, parmi les retraités et les bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants, 3 191 recevaient aussi des prestations de la Partie II du régime (mesures de revalorisation à la charge d'Hydro-Québec) et que 623 recevaient des prestations de la Partie III du régime (quatre anciens régimes filiales).

Son exposé étant terminé, la présidente invite M<sup>me</sup> Teresa Pacheco à traiter du service aux participants.

### **Rapport sur le service aux participants**

M<sup>me</sup> Teresa Pacheco rappelle que dans le cadre de la mise en place de la structure de gouvernance du régime, une nouvelle équipe a été constituée afin d'administrer le Régime de retraite d'Hydro-Québec. Cette équipe a été constituée à partir des principales ressources qui s'occupaient déjà du régime de retraite et qui étaient auparavant dans le groupe Ressources humaines et services partagés. L'équipe Administration du régime, dirigée par M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead fait donc maintenant partie de la direction principale Régime de retraite, plus spécifiquement de la direction – Administration et conformité.

L'équipe Administration du régime travaille en étroite collaboration avec le personnel du Centre d'appels Retraite et assurances (CARA), du groupe – Ressources humaines et services partagés, dirigé par M<sup>me</sup> Lucie Bazinet.

M<sup>me</sup> Pacheco profite de l'occasion pour présenter quelques-uns des membres de l'équipe Administration du régime présents à l'assemblée dans le but de répondre aux questions des participants, le cas échéant :

- M<sup>me</sup> Sylvie Lefebvre
- M<sup>me</sup> Liliane Legault
- M. Benoit Thibault

ainsi qu'une représentante du CARA :

- M<sup>me</sup> Andrée Lebel

M<sup>me</sup> Pacheco souligne que l'année 2003 a été une année de consolidation pour l'équipe Administration du régime. Le transfert des activités a été complété au début du mois de mai. En novembre, les nouveaux locaux ont été intégrés. Enfin, de nouveaux conseillers se sont joints à l'équipe en cours d'année et au début de 2004.

L'équipe en place compte onze personnes qui cumulent plus de 124 années d'expérience soit une moyenne de plus de 10 ans par personne. Cette expérience a été acquise dans l'administration de régimes de retraite, soit à l'intérieur d'Hydro-Québec ou dans d'autres régimes.

En ce qui concerne les activités, M<sup>me</sup> Pacheco rappelle le rôle de cette unité, déléguée par le comité de retraite, pour poser les gestes reliés à l'administration du régime. À compter de l'année 2004, l'équipe compte produire un bilan annuel des activités de l'administration du régime qui sera déposé au comité de retraite. Ce bilan formel s'ajoutera aux rapports verbaux déjà présentés à chacune des rencontres du comité.

M<sup>me</sup> Pacheco invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead à expliquer de façon plus détaillée les activités du régime réalisées en 2003.

M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead rappelle que l'équipe Administration du régime assure l'application du régime et la réalisation des obligations découlant de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il s'agit principalement du calcul des prestations, de la préparation des relevés annuels des participants actifs et retraités, des rachats et, en collaboration avec le personnel de CARA, des communications avec les participants.

Les principales statistiques présentées manifestent de l'importance des volumes traités. Ces volumes sont directement reliés à l'ampleur de la caisse et au nombre des participants :

- 1 421 calculs approuvés par le comité de retraite dont 547 révisions de rentes ;
- 535 nouveaux rachats et 530 modifications aux engagements de rachats existants ;
- 21 000 relevés annuels expédiés aux participants et 8 000 aux retraités ;
- 8 800 appels reçus au centre d'appels concernant la retraite ;
- 23 000 calculs effectués pour les feuillets fiscaux (pour les employés qui ont été actifs en 2003) et 17 000 calculs d'indexation effectués annuellement (retraités et bénéficiaires).

M<sup>me</sup> Lockhead souligne que l'évolution démographique des prochaines années devrait continuer à faire croître ces volumes de façon sensible. Plus de 60 % des participants actifs sont âgés de plus de 45 ans et environ 40 % des retraités sont âgés de moins de 65 ans.

Elle explique les trois dossiers majeurs de 2003, soit :

- L'intégration des dispositions du nouveau règlement 707 ;
- La préparation du programme temporaire de rachat ;
- La réévaluation de la solution technologique pour le calcul des prestations.

En terminant, M<sup>me</sup> Lockhead souligne que le taux d'intérêt crédité sur les cotisations pour l'année 2003 est de 12,48 % alors que le taux d'intérêt pour l'année 2002 est de -4,50 %. De plus, le taux

d'indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier de chacune des années 2002, 2003 et 2004 est respectivement de 2 %, 1,6 % et 2 %.

L'exposé de M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead étant terminé, la présidente la remercie et rappelle aux participants et aux bénéficiaires que l'administration du régime est confiée au comité de retraite et que la gestion de la caisse est confiée à Hydro-Québec, à titre de fiduciaire. C'est donc au titre de représentants d'Hydro-Québec, fiduciaire de la caisse de retraite, que les prochains conférenciers interviendront.

Elle invite donc M. Denis Jodoin à faire sa présentation sur la gestion de la caisse de retraite.

## **SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME**

### **Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2003**

M. Denis Jodoin commence son exposé en présentant l'équipe de direction de la gestion du Régime de retraite d'Hydro-Québec.

#### ***Direction principale du Régime de retraite d'Hydro-Québec***

M. Jodoin indique que la Direction principale du Régime de retraite est composée des trois unités suivantes :

L'unité ***Gestion de l'actif***, pour sa part, repose sur des équipes de spécialistes rattachées à la gestion active des placements à l'intérieur des grandes classes d'actif de même qu'à la répartition de l'actif.

Il profite de l'occasion pour présenter les responsables de ces équipes, à savoir :

- M. Pierre Lajeunesse, gestionnaire principal - Immobilier
- M. Michel Bélanger, gestionnaire principal - Répartition stratégique d'actif
- M. Pierre Bélanger, gestionnaire principal - Obligations
- M. Christian Grimm, gestionnaire principal - Actions canadiennes

La direction ***Gestion financière du Régime*** est dirigée par M. Serge Laflamme avec la collaboration de M<sup>me</sup> Thérèse Archambault. Cette équipe est essentiellement centrée sur la gestion des équilibres financiers et des risques du régime et ce, par l'intégration de la gestion de l'actif et du passif du régime.

Enfin, la direction ***Administration et conformité***, dirigée par M<sup>me</sup> Teresa Pacheco, regroupe les activités d'administration du Régime, sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead, de même que les activités de contrôle des opérations financières dirigées par M. Sylvain Robillard et de production des états financiers, sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Josée Robert.

#### ***Évolution du portefeuille de référence de la caisse de retraite***

M. Jodoin rappelle que le 1<sup>er</sup> janvier 2001 une transition vers une nouvelle répartition cible à long terme des placements de la caisse de retraite constituant le nouveau portefeuille de référence s'était amorcée. Il explique que le tableau apparaissant à la diapositive présente la structure du portefeuille au 31 décembre 2003 comparativement à celle qui prévalait initialement et à la structure cible visée.

Il souligne que globalement, pour les deux catégories d'actif, titres de participation et titres d'emprunt, les cibles à long terme sont atteintes. Toutefois, il précise que le programme de transition n'a pas été complété en regard des classes d'actions. Au cours de l'année 2004, il y aura un rééquilibrage des poids des classes d'actions et ce, afin de réduire progressivement, en fonction des opportunités des marchés, le poids des actions canadiennes au profit des actions étrangères.

M. Jodoin souligne que dans le contexte actuel des régimes de retraite et des défis de financement à long terme, il est apparu essentiel de se doter d'une plateforme apte à quantifier les impacts potentiels de certains facteurs-clé sur la situation financière du régime, comme par exemple l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation.

Un modèle de simulation actif/passif a été développé à l'interne. Parmi les applications possibles de ce modèle le poids des différentes classes d'actif de même que l'ajout de nouvelles classes susceptibles d'apporter une diversification accrue au portefeuille seront réexaminés.

D'autres analyses de sensibilité seront effectuées et donneront lieu, le cas échéant, à une révision de certains paramètres de la répartition cible à long terme.

### ***Performance des marchés en 2003***

M. Jodoin indique qu'après trois années consécutives de rendements négatifs, un fait rare historiquement, le rebondissement du marché boursier américain en 2003 s'avère être parmi les dix plus importants des 75 dernières années. En ce sens, l'année 2003 est une excellente année. Il rappelle toutefois que les premiers mois de l'année n'étaient pas porteurs d'autant de promesses.

Les rendements des principales catégories d'actif financier depuis dix ans exprimés en dollars canadiens sont présentés. L'année 2003 se distingue par des rendements positifs dans toutes les classes d'actif, une situation qu'on n'avait pas vue depuis 1997. Le gain, de loin le plus intéressant, a été réalisé dans le marché boursier canadien. Le rendement du marché boursier étranger, en raison surtout de sa composante américaine, a été affecté négativement par la baisse du dollar américain par rapport à l'ensemble des principales devises mondiales, y compris le dollar canadien.

### ***Baisse des tensions sur les marchés – Écarts des obligations corporatives***

La chute rapide du régime de Saddam Hussein et, les meilleures perspectives de croissance de l'économie mondiale ont évacué les tensions accumulées dans les marchés en 2002. Le rétrécissement continu en 2003 des écarts de rendements entre les obligations corporatives et les obligations du gouvernement du Canada d'échéance moyenne représente en quelque sorte une baisse des primes de risque exigées par les investisseurs et constitue une manifestation de la baisse des tensions dans les marchés.

### ***Baisse des tensions sur les marchés – Indicateur de volatilité du marché boursier américain***

Sur les marchés boursiers, le niveau de volatilité du prix des actions est un bon baromètre de la tension ou de la confiance des investisseurs. Le graphique illustré sur la diapositive montre clairement le changement de régime de volatilité de l'indice S&P 500 en 2003. D'ailleurs, le point de retournement de la volatilité coïncide avec la fin de la guerre en Irak et s'est poursuivi progressivement tout au cours de l'année. Ce nouvel appétit des investisseurs pour le risque a été un moteur important dans le rebondissement des marchés boursiers.

Les rendements trimestriels illustrent bien que la reprise des rendements boursiers s'est amorcée à compter du deuxième trimestre et s'est poursuivie tout au cours de l'année, sans repli significatif. L'année s'est même terminée avec force. La performance du marché obligataire, pour sa part, est concentrée principalement au deuxième trimestre à la suite de la baisse des taux obligataires. Enfin, le rendement du marché immobilier reflète essentiellement le taux de rendement courant associé au revenu moyen des immeubles, l'appréciation des valeurs des immeubles ayant été globalement neutre.

### ***Évolution du dollar canadien en dollar américain***

L'évolution du dollar canadien en 2003 est sans aucun doute un fait marquant de l'année. Au cours des dix dernières années, le dollar canadien s'est déprécié fortement, passant de près de 0,90 ¢ au début de l'année 1992 à moins de 0,65 ¢ en 2002. L'année 2003, au contraire a été témoin d'un renversement de tendance majeur et d'une appréciation de plus de 20 % du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'aggravation des déficits budgétaires et de la balance des comptes courants aux États-Unis a fragilisé le dollar américain par rapport à toutes les grandes devises mondiales. Le dollar canadien qui jouissait déjà d'une position favorable a largement participé au mouvement haussier des devises mondiales par rapport au dollar américain.

### ***Effet de l'évolution de la devise sur le rendement du marché boursier américain (S&P 500) pour l'année 2003***

La forte appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'année 2003 explique l'écart important entre le rendement de 28,7 % du marché boursier américain exprimé en dollars américains et le rendement de 5,3 % du même marché mais exprimé en dollars canadiens. Après une première phase d'appréciation du dollar canadien, les responsables de la gestion de la caisse de retraite étaient d'avis, à ce moment-là, que la force relative du dollar canadien par rapport au dollar américain devrait se maintenir, compte tenu de l'environnement macro-économique des deux pays, incluant des taux d'intérêt plus élevés au Canada. De plus, il est devenu de plus en plus clair que le mouvement de baisse du dollar américain ne se limitait pas à une situation bilatérale entre le Canada et les États-Unis, et que son amplitude pourrait être plus importante. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé, en cours d'année, de couvrir le risque de change associé au portefeuille d'actions américaines de la caisse de retraite. L'effet combiné des stratégies de couverture utilisées a été de porter le rendement de l'indice de référence du portefeuille d'actions américaines à 8,9 %, par rapport à un rendement de 5,3 % en l'absence de couverture. Cet écart de rendement est équivalent à un gain de 38 millions de dollars. Cet impact monétaire ne tient pas compte des gains réalisés au niveau de la gestion active des devises dans certains portefeuilles.

### ***Rendement par secteur des actions canadiennes (S&P/TSX plafonné) pour les années 2002 et 2003***

Les deux graphiques illustrés sur la diapositive comparent les rendements sectoriels du marché boursier canadien en 2003 par rapport à l'année précédente. Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Sauf pour le secteur énergétique qui a bien fait au cours des 2 années à cause du prix ascendant du pétrole, règle générale, les premiers de classes en 2002 se retrouvent derniers en 2003 et vice et versa. Il est intéressant de noter le renversement des secteurs considérés à haut risque : technologie de l'information, -64,8 % en 2002 et +67,1 % en 2003, et des secteurs cycliques : matériaux de base et produits industriels. Ces secteurs sont particulièrement sensibles à l'amélioration des perspectives économiques et au désir des investisseurs de prendre plus de risque.

### ***Paramètres de gestion***

M. Jodoin souligne que :

- L'objectif annuel moyen à long terme (sur 10 ans) de la caisse de retraite est de surpasser l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4 % ; cet objectif a été modifié en 2003 aux fins de compatibilité avec les paramètres de l'évaluation actuarielle du régime. Cet objectif était de 3,25 % avant 2003.
- L'objectif annuel moyen à court terme (sur 4 ans) de la caisse de retraite est d'obtenir un rendement supérieur au rendement du portefeuille de référence. L'objectif cible, exprimé en valeur ajoutée annualisée est de 0,3 % ou 30 points de base.

M. Jodoin mentionne que les rendements sur les différentes périodes qui sont présentés ont été mesurés par une firme indépendante, soit la firme RBC Services internationaux.

Enfin, M. Jodoin souligne que le risque du portefeuille de la caisse de retraite ne doit pas excéder la limite quantitative prescrite dans la politique de gestion des placements.

### ***Taux de rendement à long terme (sur une base de dix ans)***

Le taux de rendement annuel moyen à long terme (sur une base de dix ans) au 31 décembre 2003 de la caisse de retraite est de 9,1 %, dépassant largement l'objectif de rendement à long terme de 5,8 %, formé du taux d'inflation moyen de 1,8 % sur dix ans et de l'objectif de rendement réel de 4 %.

### ***Taux de rendement à long terme (sur une base de quatre ans)***

Le graphique illustré à la diapositive présente les écarts de performance historique sur des périodes mobiles de quatre années entre le taux de rendement moyen de la caisse de retraite et celui du portefeuille de référence. M. Jodoin souligne que le portefeuille de référence pour l'année 2000 était le portefeuille médian des caisses de retraite de l'univers Trust Royal, alors que depuis l'année 2001, la répartition du portefeuille de référence est fixe. Pour la dernière période 2000-2003, le rendement de 4,8 % de la caisse de retraite excède le rendement de 3,8 % des portefeuilles de référence en vigueur. L'objectif a été atteint au cours des dix dernières périodes de quatre ans.

### ***Taux de rendement annuel***

Le rendement annuel de la caisse de retraite pour l'année 2003 a été de +15,4 % comparativement à +14,7 % pour le portefeuille de référence. Le rendement du portefeuille de la caisse a ainsi surperformé celui du portefeuille de référence de 0,7 %. Cette valeur ajoutée, générée par la gestion active des catégories d'actif, dépasse l'objectif cible annuel de 0,3 %.

### ***Analyse du rendement obtenu en 2003 par classe d'actif***

M. Jodoin commente l'analyse du rendement obtenu en 2003 par classe d'actif en faisant remarquer que la contribution à l'ajout de valeur est largement distribué à travers les différentes classes d'actif.

#### ***- Obligations canadiennes***

Le portefeuille d'obligations canadiennes a obtenu un rendement de 7,0 %, soit 0,3 % de plus que le rendement de l'indice de référence.

#### ***- Actions canadiennes***

La performance relative de cette classe d'actif a été positive en 2003. Le rendement de +27,2 % ayant été supérieur au rendement indiciel qui se situe à +26,7 %.

#### ***- Actions étrangères***

À compter de 2001, la classe d'actions étrangères a été segmentée de façon à présenter les sous-ensembles des actions américaines (rendement de +11,3 % comparativement à +8,9 % pour l'indice de référence) et des actions internationales (rendement de +8,3 % par rapport à +13,4 % pour l'indice de référence) correspondant aux nouvelles classes d'actif reconnues dans le nouveau portefeuille de référence. Les actions internationales comprennent notamment les actions européennes et asiatiques. Les résultats du marché boursier américain ont été positifs en 2003. Par ailleurs, l'année 2003 a été plus difficile pour les gestionnaires d'actions internationales.

### ***Risque de la gestion active***

M. Jodoin rappelle d'abord que la gestion active a pour conséquence de différencier les divers portefeuilles de leur indice de référence dans le but d'ajouter de la valeur. Cependant, Hydro-Québec, fiduciaire, a établi une limite de risque qui contraint l'ampleur des décisions actives. L'estimation du risque qu'en fait l'unité indépendante de contrôle des risques financiers d'Hydro-Québec indique que le risque encouru en cours d'année est resté sous la limite de la zone opérationnelle.

### ***Frais de gestion et d'administration***

M. Jodoin commente l'évolution des frais de gestion et d'administration du régime de retraite de 1997 à 2003. Ils se composent des frais de gestion de l'actif de la caisse auxquels s'ajoutent des frais d'administration du régime et de services aux participants.

Il explique que les frais de gestion et d'administration de l'année 2003 se chiffrent à 33 millions de dollars, en hausse de 3,1 millions par rapport à 2002. Ces frais ont surtout augmenté au cours des trois dernières années en raison, principalement, de la forte croissance des frais de gestion. Quant aux frais d'administration, ils sont restés plutôt stable.

M. Jodoin souligne que l'augmentation des frais de gestion provient particulièrement de deux facteurs, soit de la croissance des honoraires de gestion externe reflétant la croissance des portefeuilles d'actions étrangères gérés complètement à l'externe et de la hausse des honoraires liés à la performance des gestionnaires externes. La hausse des coûts depuis 2001 est principalement imputable à la performance exceptionnelle de la gestion active. En effet, depuis trois ans la gestion active a engendré une valeur ajoutée de plus de 375 millions de dollars.

M. Jodoin commente également le sondage, effectué par *Cost Measurement Effectiveness*, sur la comparaison des frais de gestion dans l'univers de caisses comparables à celle d'Hydro-Québec. Cette étude montre que les frais totaux reliés à la gestion des placements de la caisse en 2002, représentaient 30 points de base (l'équivalent de moins que 1/3 de 1 % de la valeur de l'actif) comparativement à 21 points de base pour la médiane des caisses similaires à la caisse d'Hydro-Québec. Les frais de gestion ont dépassé le coût médian en 2002 alors qu'ils y ont été inférieurs au cours des trois années précédentes, traduisant les économies réalisées par l'utilisation des honoraires à la performance.

M. Jodoin souligne qu'au cours des prochaines années, plusieurs facteurs influenceront la position relative de la caisse en regard de la comparaison des frais de gestion avec les autres. Les résultats de gestion par rapport aux objectifs de valeurs ajoutées auront un impact comme ce fut le cas au cours des dernières années. Toutefois, les facteurs qui influenceront ces frais seront l'évolution du mix de gestion interne et externe et le type de processus de gestion requis pour optimiser les portefeuilles. Il ajoute qu'en raison de la structure de coût, dans un avenir prévisible, il est probable que les frais de gestion se situent davantage au-dessus de la médiane.

L'exposé de M. Denis Jodoin étant terminé, la présidente le remercie et invite maintenant M. François D'Amour à traiter de l'évaluation actuarielle.

### **Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002**

M. François D'Amour indique que sa présentation portera sur les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 qui a été approuvée par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite le 12 décembre 2003. Le rapport de cette évaluation actuarielle est daté du 27 novembre 2003.

#### ***Évaluation actuarielle***

M. D'Amour rappelle que le premier but d'une évaluation actuarielle est d'établir la situation financière du régime à la date de l'évaluation actuarielle. Le deuxième but est de déterminer les taux de cotisation des participants et de l'employeur qui s'appliqueront pour les années suivant la date de l'évaluation actuarielle.

Deux types d'évaluation actuarielle seront présentés aujourd'hui :

- L'évaluation de capitalisation qui suppose la continuité du régime de retraite ; et
- L'évaluation de solvabilité qui suppose la terminaison du régime de retraite.

Enfin, il souligne que les résultats de l'évaluation actuarielle présentée aujourd'hui sont fondés sur le Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec. Ce règlement inclut les modifications suivantes :

- Le retour progressif des règles de retraite permanente ;
- La prestation de raccordement payable jusqu'à 65 ans (service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- La prestation de raccordement payable jusqu'à 60 ans (service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Une subvention de 50 % des formes optionnelles ; et
- Le rachat des périodes additionnelles en vertu du programme temporaire de rachat des périodes de non-participation.

### ***Bilan actuariel au 31 décembre 2002***

M. D'Amour explique que le bilan du régime de retraite permet d'établir s'il y a excédent ou manque d'actif. Au 31 décembre 2002, l'actif à la valeur actuarielle (9 402 000 000 \$) excède la provision actuarielle (8 690 000 000 \$) d'un montant égal à 712 000 000 \$. Il y a donc un excédent d'actif au 31 décembre 2002 et le taux de capitalisation représentant le ratio entre l'actif et la provision à cette date est de 108,2 %. Il profite de l'occasion pour rappeler que l'actif à la valeur actuarielle est une moyenne ajustée de la valeur marchande des cinq dernières années. En utilisant une moyenne ajustée on obtient une valeur de l'actif moins volatile. Les résultats de l'évaluation de capitalisation sont par conséquent moins volatils.

Au 31 décembre 2001, l'excédent d'actif était de 1 235 000 000 \$ et le taux de capitalisation était de 115,2 %.

### ***Évolution de la capitalisation***

M. D'Amour souligne que l'on peut voir qu'au cours des sept dernières années se terminant le 31 décembre 2002, l'actif du régime est passé de 6 329 000 000 \$ à 9 402 000 000 \$, soit une augmentation de près de 50 %, alors que, sur la même période, le passif augmentait de 5 886 000 000 \$ à 8 690 000 000 \$, une augmentation également de près de 50 %. L'excédent d'actif entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 est passé de 1 235 000 000 \$ à 712 000 000 \$. Les éléments contribuant à la diminution de l'excédent d'actif sont les suivants :

- Une mise à jour des hypothèses économiques et de l'hypothèse de mise à la retraite ;
- Les améliorations apportées au régime de retraite ;
- L'augmentation de la rente maximale prévue au budget fédéral de février 2003 ;
- Les pertes d'expérience de l'année 2002. Les pertes en revenus de placements de l'année 2002 expliquent en grande partie les pertes d'expérience de cette année.

### ***Degré de solvabilité***

M. D'Amour mentionne que le degré de solvabilité correspond à un ratio égal à l'actif à la valeur marchande divisé par la provision actuarielle sur une base de terminaison. Au 31 décembre 2002, le degré de solvabilité était de 111 % alors qu'il s'établissait à 128 % au 31 décembre 2001.

### ***Évolution de la solvabilité***

M. D'amour indique que, sur le graphique illustré à l'écran, on peut voir l'évolution du degré de solvabilité du régime de retraite au cours des sept dernières années. On constate que ce degré a été relativement élevé au cours de cette période. Celui-ci a oscillé entre 111 % et 141 %.

### ***Règles de cotisations de 2003 à 2005***

M. D'Amour informe les participants et les bénéficiaires que le coût des prestations au cours des trois prochaines années a été estimé à 273 000 000 \$ par année. Ce montant correspond à la valeur des nouvelles prestations accumulées au cours d'une année par les employés.

M. D'Amour termine en soulignant que comme il est prévu au règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, les employés et l'employeur recommencent à cotiser en 2004 puisque le taux de capitalisation établi à l'évaluation actuarielle est inférieur à 110 %. La cotisation des employés est de 1 % du salaire en 2004 et 2 % du salaire en 2005. Au cours de ces mêmes années, la cotisation de l'employeur est de 1,8 % et de 3,6 % des salaires. L'excédent du coût des prestations sur les cotisations versées au cours des années 2003 à 2005 est financé par l'excédent d'actif.

L'exposé de M. François D'Amour étant terminé, la présidente le remercie et invite maintenant M<sup>me</sup> Teresa Pacheco à traiter les états financiers.

### **États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2003**

M<sup>me</sup> Teresa Pacheco indique que les états financiers au 31 décembre 2003 sont dressés à la juste valeur marchande en fin d'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et qu'ils sont présentés intégralement dans la brochure *Avis de convocation et Rapport annuel 2003*, transmise à tous les participants et bénéficiaires. De plus, ils se retrouvent également dans le nouveau rapport annuel distribué avant le début de la présente assemblée.

À l'aide des diapositives projetées, elle commente l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations qui s'élève au 31 décembre 2003 à 9 217 millions de dollars. Il se compose principalement du portefeuille de placements qui totalise à lui seul 9 212 millions de dollars. Les placements sont classés selon la nature du titre comme l'exigent les règles comptables. La présentation a été modifiée par rapport à 2002. Les instruments dérivés sont maintenant présentés comme une catégorie distincte alors qu'auparavant, ils étaient classés dans les catégories de placements auxquelles ils se rapportent. Elle souligne que le classement comptable diffère légèrement de celui plus financier de la politique de placements. En effet, dans la politique de placements, ce n'est pas la nature du titre qui détermine sa classification mais bien la sensibilité économique du titre de même que son utilisation dans la gestion.

L'actif net disponible a augmenté de 891 millions ou de 10,7 % par rapport à 2002, passant de 8,3 milliards à 9,2 milliards. Elle précise que le niveau atteint en 2003 se situe légèrement au-dessus de celui de 2001, récupérant ainsi en totalité la baisse connue en 2002.

L'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations montre que les facteurs d'augmentation de l'actif totalisent 1 253 millions, alors que les facteurs de diminution s'élèvent à 362 millions.

Elle souligne que les facteurs d'augmentation de l'actif net comprennent tout d'abord les revenus de placements, dont 157 millions sous forme d'intérêts et 119 millions en dividendes. La valeur au marché des placements a été le facteur le plus important d'augmentation en 2003 pour un total

de 970 millions. Ils se composent des éléments suivants : les gains ou pertes réalisés lors de transaction pour un gain total de 86 millions, ainsi que les gains ou pertes non encore réalisés sur les titres en main. Ces derniers gains non matérialisés s'élèvent à 884 millions de dollars et résultent de l'évaluation marchande en fin d'exercice.

Les cotisations perçues des participants et de l'employeur en 2003 ont également augmenté l'actif net. Elle rappelle qu'à la toute fin de l'année 2003, le congé de cotisation a cessé. Les participants et l'employeur ont donc recommencé à cotiser à partir du 15 décembre. Les cotisations des participants ont atteint 6 millions et concernent les sommes reçues en vertu des transferts de valeurs, les rachats réguliers ainsi que le premier programme temporaire de rachat de périodes de non participation. Quant aux cotisations de l'employeur, elles ont atteint 1 million de dollars.

Pour ce qui est des montants qui ont fait diminuer l'actif net, les prestations versées aux retraités et bénéficiaires s'élèvent à 329 millions de dollars. Elles sont en hausse de 3,8 % par rapport à l'année dernière.

Les transferts de valeurs et remboursements se chiffrent à 26 millions. Ils sont en baisse de 1 million comparativement à l'an dernier.

Les frais d'administration et de gestion ont augmenté de 3 millions pour un montant total de 33 millions, comme l'a expliqué M. Jodoin.

Enfin, M<sup>me</sup> Pacheco mentionne que les états financiers précités et les notes complémentaires ont fait l'objet d'une vérification indépendante effectuée en début de 2004 par les cabinets Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs des comptes d'Hydro-Québec, dont le rapport apparaît également à la brochure mentionnée précédemment.

Elle invite également les participants à prendre connaissance de l'information additionnelle dans le nouveau rapport annuel, dont la liste des placements importants et une rétrospective des résultats financiers des six derniers exercices selon la présentation de l'année courante.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Teresa Pacheco de sa présentation.

## **INDICATIONS PORTÉES AU REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La présidente indique aux participants que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et le règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec prévoient la tenue d'un registre sur lequel doivent être indiqués les conflits d'intérêts que les membres du comité de retraite pourraient avoir en regard de leurs fonctions à titre de membres dudit comité.

La présidente indique que les membres ont signé une déclaration affirmant n'avoir au 31 décembre 2003 aucun conflit d'intérêts au sens de la Loi et invite les participants qui le désireraient à consulter auprès de la secrétaire du comité de retraite le registre des conflits d'intérêts tenu par le comité de retraite.

## **OPPORTUNITÉ DE DÉSIGNER DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARTICIPANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ DE RETRAITE**

La présidente explique qu'au cours d'une assemblée annuelle, les participants et les bénéficiaires peuvent choisir d'augmenter le nombre de leurs représentants au comité de retraite en désignant :

- un participant pour représenter les participants actifs ;
- un participant ou un bénéficiaire pour représenter les retraités, les anciens participants et les bénéficiaires.

Il s'agit d'un membre additionnel votant. Ces groupes peuvent également choisir de désigner chacun un membre additionnel non votant.

Elle souligne que la désignation d'un membre votant ou d'un membre non votant n'est pas obligatoire et même si un groupe de participants (par exemple le groupe des participants actifs) choisit de ne pas avoir de représentation additionnelle, cela n'empêche pas l'autre groupe de désigner un représentant additionnel. Elle mentionne, par ailleurs, que pour chaque membre votant désigné par cette assemblée, Hydro-Québec nomme un membre additionnel la représentant au comité.

La présidente résume les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres votants, à savoir:

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant
3. Un seul groupe se choisit un représentant
4. Pour chaque représentant ainsi désigné, Hydro-Québec nomme à son tour un membre la représentant au comité.

Elle rappelle que, lors de l'assemblée de 2003, M. Raymond Trudel a été élu par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux a été élue par le groupe des participants actifs, afin de siéger au comité de retraite à titre de membres votants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. La présidente ajoute que leur mandat est donc terminé.

Ensuite, la présidente expose les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres non votants, à savoir :

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant non votant
3. Un seul groupe se choisit un représentant non votant

La présidente rappelle aussi que, lors de l'assemblée de 2003, M. Claude Tougas a été élu comme membre non votant par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et que son mandat est maintenant terminé.

Afin de passer à l'élection, elle explique que l'on procédera tout d'abord à la désignation des membres votants, puis l'on fera l'exercice pour la désignation des membres non votants.

## **MEMBRES VOTANTS**

La présidente invite le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et le groupe des participants actifs à faire savoir s'ils souhaitent une représentation accrue au comité afin de procéder le cas échéant à une élection. Elle indique que comme par le passé, les décisions seront prises avec un vote à main levée, alors que la désignation des représentants se fait au scrutin secret si une élection est nécessaire.

La présidente précise que les représentants de CIBC Mellon se chargeront de compter les votes pour ou contre chacune des propositions qui seront présentées, étant entendu que seront pris en compte les votes par procuration exercés par les fondés de pouvoir présents à cette assemblée. Elle profite de l'occasion pour présenter les fondés de pouvoir qui ont reçu le plus grand nombre de procurations et, à l'aide du rapport de CIBC Mellon, elle indique le nombre de votes qui seront exercés par chacun de ces fondés de pouvoir, à savoir :

<b>Fondés de pouvoir</b>	<b>Nombre de procurations</b>
Guy Bureau	1 537
André Lanoue	649
Jean-Claude Roy (représenté par Guy Bureau)	1 191
Lucie Bazinet	659
Christiane Désormeaux	465
Roger Labrie	3 077
Claude Tougas	593
Raymond Trudel	888
Michel Bonin	241

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

S'adressant tout d'abord aux anciens participants, retraités et bénéficiaires, la présidente demande successivement à ceux qui souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des anciens participants, retraités et bénéficiaires, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon de CIBC Mellon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 617 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ 2 abstentions.

En conséquence, la présidente constate que les anciens participants, retraités et bénéficiaires souhaitent une représentation accrue au comité de retraite.

### **b) Groupe des participants actifs**

S'adressant ensuite aux participants actifs, la présidente demande successivement à ceux qui sont en faveur d'une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des participants actifs, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 520 votes en faveur de la proposition

- ♦ aucun vote contre la proposition
- ♦ aucune abstention.

En conséquence, la présidente constate que les participants actifs souhaitent également avoir une représentation accrue au comité de retraite.

### **Représentation par groupe**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant de chaque groupe de participants.

### **Mise en candidature**

#### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Se reportant aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

#### **Candidature de M. Raymond Trudel**

La candidature de M. Raymond Trudel est appuyée par M. André-Marie Laforêt, M. Michel Fortin et M. Normand Moreau.

M. Raymond Trudel ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Raymond Trudel comme membre votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

#### **b) Groupe des participants actifs**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

#### **Candidature de M. Daniel Jean**

La candidature de M. Daniel Jean est appuyée par M. Guy Bureau, M<sup>me</sup> Johanne Gilbert, M. Claude Arseneault, M<sup>me</sup> Ginette Paul et M. André Lanoue.

M. Daniel Jean ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Daniel Jean comme membre votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

## **MEMBRES NON VOTANTS**

Se reportant au même processus appliqué dans la désignation d'un membre votant respectivement pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et pour le groupe des participants actifs, la présidente invite chacun des deux groupes à faire savoir s'il souhaite une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection.

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

S'adressant tout d'abord aux anciens participants, retraités et bénéficiaires, la présidente demande successivement à ceux qui souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des anciens participants, retraités et bénéficiaires, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon de CIBC Mellon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 608 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ 1 abstention.

En conséquence, la présidente constate que les anciens participants, retraités et bénéficiaires souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

### **b) Groupe des participants actifs**

S'adressant ensuite aux participants actifs, la présidente demande successivement à ceux qui sont en faveur d'une représentation accrue au comité de retraite, à ceux qui sont contre et à ceux qui s'abstiennent de répondre de faire connaître leur vote en levant la main. Après comptage des votes des participants actifs, les résultats suivants sont annoncés par M. Ronald Bourdon de CIBC Mellon relativement à la proposition d'avoir une représentation accrue :

- ◆ 4 760 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ 1 abstention.

En conséquence, la présidente constate que les participants actifs souhaitent avoir une représentation accrue au comité de retraite.

## **Représentation pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant du groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires.

### **Mise en candidature**

#### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, des retraités et des bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

### **Candidature de M<sup>me</sup> Lucienne Jetté**

La candidature de M<sup>me</sup> Lucienne Jetté est appuyée par M. André-Marie Laforêt, M. Michel Doray et M. Yvon Hardy.

M<sup>me</sup> Lucienne Jetté ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M<sup>me</sup> Lucienne Jetté comme membre non votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

### **b) Groupe des participants actifs**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

### **Candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux**

La candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux est appuyée par M. Guy Bureau, M<sup>me</sup> Johanne Gilbert, M. Daniel Jean, M<sup>me</sup> Ginette Paul et M. André Lanoue.

M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux comme membre non votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente invite les participants à venir au micro pour poser leurs questions aux conférenciers. Celles-ci doivent porter sur les présentations qui viennent d'être faites et sur les sujets touchant l'année 2003.

Au fur et à mesure, les conférenciers ou leurs collaborateurs prennent note des demandes et des préoccupations des participants et des bénéficiaires et répondent aux questions soulevées.

### ***Documentation remise aux participants pour la tenue de la présente assemblée***

Un participant demande tout d'abord un vote de félicitations et de remerciements à toute l'équipe de production de la documentation qui a été remise ce matin pour leur qualité exceptionnelle. Il ajoute un vote de félicitations et de remerciements pour la qualité exceptionnelle des présentations verbales qui a ont été faites ce matin par les conférenciers.

### ***Recours collectif des retraités***

En réponse à une demande d'un participant relativement à la définition du mot Direction dans la note 6 des états financiers « *La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime* », **M. Daniel Leclair** précise qu'il s'agit bien d'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire.

### ***Définition des Crédeurs aux états financiers – 31 décembre 2003***

En réponse à une question d'un participant en regard de la définition de *Créditeurs* aux états financiers, **M<sup>me</sup> Teresa Pacheco** explique qu'il s'agit des comptes à payer par le régime au 31 décembre 2003. Elle précise que le montant de 26 millions de dollars est composé des prestations à payer versées en début de l'année 2004 pour 6 millions de dollars, de frais d'administration pour 18 millions de dollars et de paiements de transfert pour 2 millions de dollars. Une précision sera donc ajoutée l'an prochain afin de détailler les crédetes dans les états financiers.

### ***Formes optionnelles de rente***

En réponse à une demande de clarification d'un participant concernant les formes optionnelles de rente dont particulièrement l'option du 60 %, **M<sup>c</sup> Nicole Lemieux** indique que l'on prend bonne note de cette demande.

### ***Le financement à long terme des régimes de retraite – un défi***

En réponse à une question d'un participant qui s'interroge sur la nature du défi de financement à long terme des régimes de retraite étant donné que le taux de solvabilité de notre régime atteint présentement 108 %, **M. Daniel Leclair** souligne qu'en tant que fiduciaire il est important d'assurer la santé financière du régime. Les défis de financement proviennent du fait qu'il sera difficile de répéter continuellement les bons rendements comme ceux de la dernière année. Il rappelle que le coût du Régime de retraite d'Hydro-Québec est d'environ de 21 % de la masse salariale admissible, que les prestations sont financées par deux éléments importants, soit les cotisations des employés et de l'employeur et les rendements qui proviennent de la gestion des actifs. Il ajoute qu'Hydro-Québec, en tant que fiduciaire, prend tous les moyens possibles pour assurer une gestion efficace et rigoureuse du régime. D'ailleurs, il souligne qu'Hydro-Québec est un modèle pour beaucoup de régimes de retraite.

### ***Évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 – Pertes d'expérience***

En réponse à une question d'un participant qui s'interroge sur la nature des pertes d'expérience, **M. François D'Amour** souligne que, dans le cadre d'une évaluation actuarielle, les pertes d'expérience désignent l'écart entre la réalité et les hypothèses posées. L'évaluation actuarielle est basée sur un ensemble d'hypothèses notamment les taux d'intérêt prévus.

### ***Augmentation des frais d'administration et de gestion du régime de retraite***

À un participant qui questionne l'augmentation depuis trois ans des honoraires des gestionnaires externes liés à la performance et sur leur objectif de croissance pour les prochaines années, **M. Denis Jodoin** explique qu'il n'y a pas d'objectif de croissance de ces frais parce que ces frais dépendent des résultats de gestion. Si effectivement, au cours des trois prochaines années, il y a autant de valeur ajoutée qu'au cours des trois dernières années, ces frais vont continuer d'augmenter. Toutefois, il souligne que les frais de gestion représentent une portion de la valeur ajoutée générée par le gestionnaire et en conséquence, pour chaque dollar dépensé, on reçoit toujours plus en valeur ajoutée.

### ***Évaluation actuarielle au 31 décembre 2002***

En réponse à une question d'un participant concernant la date de l'évaluation actuarielle qui est au 31 décembre 2002 et non au 31 décembre 2003, **M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead** explique que pour l'évaluation du passif, les données de fin d'année doivent faire l'objet d'une validation. Ce travail de validation est terminé dans le courant du mois de mai de l'année suivante. Il est donc impossible de compléter l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 avant l'assemblée des participants qui se tient au début du mois de juin.

### ***Déclaration d'intérêts***

En réponse à une question d'une participante concernant la tenue d'un registre des déclarations d'intérêts pour les fiduciaires, membres du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, responsables de la gestion de l'actif de la caisse, **M<sup>e</sup> Nicole Lemieux** informe les participants qu'un tel registre existe et qu'il est conservé au Secrétariat général. Elle rappelle que le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec* est disponible sur le site intranet de la Société (<http://cst.envir.hydro.qc.ca/ssf>). Les administrateurs du Conseil d'administration (dont les membres du Comité de gestion de la caisse de retraite) sont liés par ce code et il y a, à l'annexe B du code, une déclaration d'intérêts qui doit être complétée par ces derniers si conflit d'intérêts il y avait. Elle rappelle que ce n'est pas au comité de retraite à détenir ce registre puisque ces personnes ne sont pas membres du comité de retraite.

### ***Désignation d'ayants cause***

En réponse à une question d'une participante concernant la nouvelle désignation d'ayants cause, **M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead** explique que « ayants cause » est la nouvelle terminologie pour désigner les héritiers légaux. Elle rappelle qu'au cours de l'automne dernier une précision a été apportée au règlement sur la possibilité pour un participant actif de désigner un ex-conjoint comme bénéficiaire de la prestation de décès, mais il doit le faire par testament conformément aux dispositions du *Code civil du Québec*.

### ***Production de la brochure Le Régime de retraite d'Hydro-Québec – Sommaire des dispositions***

En réponse à une question d'une participante, **M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead** indique que la brochure est rédigée. Elle sera envoyée à l'impression et sera transmise aux participants d'ici la fin du mois. Elle souligne que, dans ce sommaire, plusieurs définitions sont expliquées afin de faciliter la compréhension des dispositions du régime.

### ***Règles de gouvernance***

Un participant félicite Hydro-Québec d'avoir précisé les règles de gouvernance du régime de retraite d'Hydro-Québec et le rôle de chacun.

### ***Gestion du portefeuille de placements***

En réponse à une question d'un participant concernant les risques liés à la gestion du portefeuille de placements, et plus particulièrement en regard de la répartition cible des actifs de 60 % d'actions, **M. Denis Jodoin** souligne que l'établissement de cette répartition cible remonte

à environ trois ou quatre ans. On souhaitait alors accroître la diversification du portefeuille de placements pour avoir une représentation plus importante au niveau international. Cependant, tel qu'il le mentionnait dans sa présentation, des travaux sont actuellement en cours pour revoir ces paramètres, dans le contexte des nouveaux risques géopolitiques et du potentiel de croissance des économies mondiales. Il rappelle que les rendements des dix prochaines années ne devraient pas être aussi élevés que les rendements atteints au cours des années 90. Il souligne aux participants qu'Hydro-Québec en tant que fiduciaire est bien consciente des risques soulevés. **M. Daniel Leclair** précise que l'objectif le plus important en ce moment est d'avoir un portefeuille de référence qui tient compte des risques liés au passif du régime et rappelle les travaux en cours présentement dans le but d'améliorer les pratiques en gestion financière.

### ***Résultats positifs de l'administration de la caisse de retraite***

Un participant souligne que le fiduciaire doit être félicité pour la gestion de la caisse de retraite, les résultats dépassent les bons performants.

### ***Relations entre le fiduciaire et le promoteur***

En réponse à une question d'un participant concernant un possible conflit entre les efforts du fiduciaire pour générer un bon rendement et la décision du promoteur de suspendre les cotisations, **M. Daniel Leclair** précise tout d'abord que le congé de cotisations a pris fin au début de l'année 2004. Il rappelle que, lorsque la décision a été prise pour le congé de cotisations, le régime de retraite était dans une situation de surplus excédentaire qui devait être corrigée. Le congé de cotisations est terminé et les cotisations sont rétablies de façon progressive depuis janvier 2004. Il y aura augmentation des cotisations, au cours des cinq prochaines années, pour atteindre un total de 5,2 % en moyenne pour l'employé et l'employeur.

### ***Interprétation de la répartition des frais de gestion à l'interne et à l'externe***

En réponse à une question d'un participant concernant la répartition des frais de gestion à l'interne et à l'externe, **M. Denis Jodoin** souligne que les actifs sont, depuis plusieurs années, gérés à 50% à l'interne et 50% à l'externe. L'accroissement des frais de gestion provient principalement du coût de la gestion externe parce que des formules de rémunération liée à la performance sont utilisées. L'augmentation assez importante de ces frais et les raisons de cet accroissement ont été expliquées précédemment. Certains éléments sont d'ordre structurel, le poids des actions étrangères a augmenté, mais il y a aussi eu beaucoup de valeur ajoutée produite au cours des trois dernières années entraînant à la hausse les frais de gestion.

### ***Option de rente supplémentaire temporaire***

En réponse à une question d'un participant sur l'absence de l'option de rente supplémentaire temporaire sur le formulaire présentant les différentes options de rente, **M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead** explique qu'effectivement le supplément temporaire est calculé sur demande seulement. Le requérant doit alors préciser les modalités désirées. La présentation des autres options illustrées sur le formulaire est requise par la loi. Elle rappelle que les informations (et non les calculs) reliées à cette option apparaissent dans le document d'options remis au participant et qu'elles seront intégrées dans le prochain sommaire du régime ainsi que dans les prochains cours de planification de la retraite.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente remercie les participants, les conférenciers, les intervenants, les représentants de CIBC Mellon et la secrétaire du comité pour leur apport à la préparation et la tenue de cette 14<sup>e</sup> assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée.

La secrétaire de l'assemblée,

La présidente de l'assemblée,